

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2020

RECHERCHE CULTURELLE
ET CULTURE
SCIENTIFIQUE



PROGRAMME 186

RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE

MINISTRE CONCERNÉ : FRANCK RIESTER, MINISTRE DE LA CULTURE

Présentation stratégique du projet annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	7
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	10
Justification au premier euro	13
Opérateurs	28

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Arnaud ROFFIGNON

Secrétaire général adjoint du ministère de la Culture et de la Communication

Responsable du programme n° 186 : Recherche culturelle et culture scientifique

Le programme « Recherche culturelle et culture scientifique » vise, d'une part, à soutenir des actions de recherche spécifiques à la culture et, d'autre part, à promouvoir auprès du public le plus large, la culture scientifique et technique afin de conforter la position d'excellence que la France occupe en la matière dans l'espace européen et international.

Les axes stratégiques définis par le ministère de la Culture dans ce domaine sont les suivants :

- produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau européen et international ;
- promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle ainsi que la culture scientifique et technique, en s'appuyant notamment sur l'Établissement public du palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'Industrie (EPPDCSI) « Universcience », opérateur référent en la matière.

Le développement de la recherche culturelle

La recherche menée et soutenue par le ministère de la Culture est liée à ses missions fondamentales : connaître et conserver les patrimoines dans une optique de transmission aux générations futures, soutenir la création et les créateurs, veiller au développement des industries culturelles, diffuser la culture pour la rendre accessible au plus grand nombre. Destinée à éclairer les politiques culturelles du ministère et à apporter une aide à la décision, celle-ci est menée dans les différents services et/ou établissements du ministère, mais aussi dans le cadre de groupements d'intérêt public ou au sein d'établissements publics de coopération culturelle et d'associations qu'il soutient. Elle se traduit également par des partenariats avec les grands organismes de recherche et les universités et se caractérise par un double ancrage à la fois professionnel et académique.

En 2020, le ministère de la Culture poursuivra la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de recherche définie pour la période 2017-2020, en lien étroit avec la stratégie nationale de la recherche (SNR), pilotée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Dans ce cadre, le ministère a mis en place en 2017 le Prix de thèse « Valois » jeunes chercheuses et chercheurs, visant à distinguer des thèses de doctorat pour leur qualité, leur originalité et leur apport essentiel aux politiques culturelles. Ce prix sera reconduit pour une quatrième édition en 2020.

Le ministère mènera des actions en vue d'améliorer les modes de suivi, d'évaluation et de valorisation des travaux de recherche, notamment en lien avec l'Observatoire des sciences et techniques (OST) du Haut Conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).

Le ministère favorisera l'intégration de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur relevant de sa tutelle ou de son contrôle pédagogique (patrimoine, architecture, arts plastiques, spectacle vivant, cinéma et audiovisuel), et notamment les activités de recherche indispensables à la délivrance des doctorats et à la participation aux écoles doctorales. Tout en veillant à préserver leur singularité, le ministère de la Culture incitera les écoles de l'Enseignement Supérieur Culture (ESC) à développer des partenariats avec les grands acteurs de la recherche publique et de l'enseignement supérieur, que ce soit sous la forme de fusion, d'association ou de participation à une communauté d'universités et d'établissements (ComUE), conformément à la loi Fioraso. Des programmes de recherche ministériels et de nouvelles conventions pluriannuelles viendront renforcer la structuration de ces partenariats et la diffusion des résultats de la recherche.

L'action du ministère de la Culture s'appuie désormais sur le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC), instance de dialogue et de représentation des établissements d'enseignement supérieur et des structures de recherche. Il a pour mission d'assurer la cohérence des formations et

de la recherche culturelle et rend à cet égard un avis sur les orientations générales de la politique du ministère en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans le domaine artistique et culturel.

L'action du ministère permettra également de continuer à construire et à soutenir des pôles d'excellence scientifique en lien étroit avec des unités mixtes de recherche et des réseaux de partenaires français. Cette dynamique est renforcée par des projets « Equipex » et « Labex » dans lesquels les équipes du ministère et de ses opérateurs sont fortement impliquées ainsi que par les nouveaux projets d'Ecoles universitaires de recherche (EUR) mises en place dans le cadre du PIA en 2017, dont deux projets sélectionnés impliquent des partenaires du ministère de la Culture.

A travers le partenariat établi avec le CNRS, le ministère s'attachera à soutenir le développement de l'interdisciplinarité entre les sciences de l'homme et de la société et les domaines scientifiques dont dépendent ses différentes missions (physique, chimie, sciences des matériaux, sciences de l'environnement, sciences et technologies de l'information et de la communication, etc.). Ce développement est indispensable à la progression des connaissances et à leur mise en réseau et prendra en compte en 2020 des projets de recherche faisant appel aux « sciences participatives ».

Le ministère de la Culture maintiendra en 2020 son objectif de renforcer la participation de ses équipes de recherche aux programmes de l'Agence nationale de la recherche (ANR), ainsi qu'au programme européen de recherche et d'innovation « Horizon 2020 » en soutenant des actions de veille sur les appels à projets européens et d'aide au montage de projets. Il favorisera également le développement de la « phase préparatoire » de l'infrastructure de recherche sur les sciences du patrimoine, E-RIHS (*European Research Infrastructure for Heritage Sciences*), inscrite en 2016 dans les feuilles de route nationale et européenne des infrastructures de recherche.

La diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)

Le ministère de la Culture a également pour mission d'assurer, en coordination avec le MESRI, la diffusion au plus large public des connaissances scientifiques et techniques et des enjeux de société liés au développement des sciences et techniques.

Cette action est conduite par « Universcience » dont la mission est, d'une part, de rendre accessibles à tous les publics les savoirs scientifiques, techniques et industriels et, d'autre part, de présenter les enjeux de société liés à leurs évolutions.

Grâce à cet établissement public, le programme 186 a pour ambition de poursuivre le rapprochement entre la recherche, les sciences et la société, d'assurer la mise en œuvre d'actions éducatives, de contribuer à susciter de nouvelles vocations pour les métiers scientifiques et techniques, de participer à la diffusion de la culture scientifique et technique aux niveaux national et international, en prenant part à des réseaux et en mettant en œuvre des partenariats avec les autres acteurs intervenant dans ce domaine.

En 2020, conformément au projet d'établissement et au contrat d'objectifs et de performance adoptés en 2017, « Universcience », poursuivra ses actions permettant d'accroître sa visibilité tant sur le plan national que sur le plan européen et international grâce à une offre culturelle et scientifique particulièrement diversifiée sur site, hors les murs et dématérialisée : expositions thématiques, activités de médiation et conférences, offre événementielle accrue, activités numériques. Pour ce faire, « Universcience » s'attachera à développer sa programmation selon des lignes thématiques embrassant, dans une logique d'universalité, toutes les sciences, y compris le champ des sciences sociales et de l'histoire des sciences. Dans ce cadre, « Universcience » approfondira également le modèle partenarial selon lequel est élaborée et diffusée son offre. L'établissement prêtera enfin une attention particulière aux relations qu'il entretient avec le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur, notamment dans le cadre de la stratégie nationale de la culture scientifique et technologique industrielle (CSTI), ainsi qu'avec les acteurs économiques.

La stratégie nationale de la CSTI, élaborée au sein du Conseil national de la CSTI, placé sous la double tutelle du MESRI et du ministère de la Culture, a été rendue publique en mars 2017. Elle fait office de document de référence pour l'ensemble des acteurs de la CSTI. En 2020, le ministère de la Culture déclinera ses actions en conformité avec les priorités de la stratégie nationale de la CSTI. Il s'attachera plus particulièrement à développer les actions de mise en partage de la recherche culturelle avec les parties prenantes de la société civile.

Les cinq thématiques transversales qui ont été retenues comme prioritaires sont :

- égalité femmes/hommes ;
- changement climatique et développement durable ;
- Europe ;
- sensibilisation par la mémoire ;
- histoire des sciences et techniques.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF	Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique
INDICATEUR	Évolution du nombre annuel de visiteurs physiques d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique
INDICATEUR	Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience
OBJECTIF	Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres
INDICATEUR	Part des ressources propres d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique

L'établissement public du Palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie (CSI), dit « Universcience », créé par le décret du 3 décembre 2009, est le principal opérateur de la culture scientifique et technique. La performance de la politique de diffusion de la culture scientifique et technique peut se mesurer à la fois, sur le plan quantitatif, par le niveau de fréquentation physique, et sur le plan qualitatif, par l'intérêt et le degré de satisfaction suscités par les actions de diffusion. Il est à cet égard pertinent de mesurer la fréquentation physique des lieux.

Universcience accueille, sur ses deux sites, une part très importante de jeune public, jouant ainsi son rôle dans la démocratisation de l'accès à la culture scientifique et technique.

INDICATEUR

Évolution du nombre annuel de visiteurs physiques d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Fréquentation physique	millions	2,5	2,69	2,80	2,80	2,67	2,67

Précisions méthodologiques

Source des données : Universcience, direction du développement des publics et de la communication (DDPC) et direction des éditions et du transmédia (DET).

Mode de calcul : La fréquentation physique de l'établissement s'entend comme la somme de la fréquentation des espaces payants du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, de la fréquentation des espaces ressources de ces deux sites neutralisées des soirées commerciales (privatisation et activités du centre des congrès de la Villette). Il est à noter qu'à compter de 2016 (en réalisé) et suivants (adoption du contrat d'objectifs et de performance pour la période 2017-2020), la fréquentation Géode n'est plus incluse dans la fréquentation physique globale (payante et gratuite)

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision et la cible s'établissent à 2,67 millions de visiteurs pour 2020 en cohérence avec l'objectif du contrat d'objectif et de performance (COP) de l'établissement, qui prévoit sur la période 2017-2020 un rapprochement avec les niveaux de fréquentation observés en 2014. La cible 2020 intègre toutefois une diminution de l'ordre de 4% par rapport à 2019, en raison de la fermeture du Palais de la découverte à compter de septembre 2020, dans le contexte du schéma directeur de restauration et d'aménagement du Grand-Palais (SDRA).

La prévision 2020 prend par ailleurs en compte les hypothèses suivantes :

- une augmentation régulière sur la cible groupes de telle façon que la fréquentation sur ce segment atteigne, en 2020, 75 % du constaté 2014 ;
- l'impact favorable du centre commercial Vill'Up, estimé à ce stade à 80 000 visiteurs additionnels par an à compter de 2019 ;
- la montée en puissance de la politique événementielle de l'établissement (par exemple les soirées jeunes adultes).

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR**Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience	%	77,6	77,1	75	75	75,5	75,5

Précisions méthodologiques**Source des données** : Universcience- délégation stratégique, prospective et grands événements

Mode de calcul : Conformément au COP 2017-2020, le taux de satisfaction des visiteurs est calculé sur la base d'une moyenne pondérée par la fréquentation de chacun des sites (Explora, Cité des sciences et de l'industrie, Cité des enfants et Palais de la Découverte). On calcule ici la part des visiteurs d'Universcience attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à la qualité de la prestation offerte au cours de leur visite. Il s'agit d'un indicateur composite élaboré par l'établissement permettant de noter tous les aspects d'une visite. L'enquête est conduite par un observatoire des publics sur des échantillons représentatifs, tout au long de l'année, sur les espaces de la Cité des sciences (Explora, Cités des enfants) et du Palais de la découverte.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision et la cible 2020 sont alignées avec l'objectif inscrit dans le contrat d'objectif et de performance (COP) de l'établissement. La réalisation 2018 du taux de satisfaction des visiteurs, en légère baisse par rapport à 2017 demeure supérieure de près de 5 points par rapport à la moyenne constatée sur la période 2010-2014 (72%) et supérieure à la cible (74,5%).

OBJECTIF

Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres

Le ministère de la Culture encourage ses opérateurs à améliorer le taux de leurs ressources propres, quel que soit leur domaine d'activité (patrimoine, spectacle vivant, ou culture scientifique). Les leviers d'action pour y parvenir sont la politique tarifaire dans le respect de l'objectif d'égal accès de tous à la culture, une promotion active, la recherche de mécénat, le développement de la fréquentation notamment par une proposition culturelle diversifiée et des activités annexes (concessions, location d'espaces, éditions, diffusions, travail approfondi sur la protection des marques et définition d'éléments de négociations pour le droit et la tarification d'utilisation de celles-ci, etc.).

INDICATEUR**Part des ressources propres d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux de ressources propres d'Universcience	%	19,88	21,82	22,52	22,52	23	23

Précisions méthodologiques

L'indicateur de performance retenu pour Universcience correspond à celui inscrit dans le contrat d'objectifs et de performance de l'établissement. Il diffère par conséquent de l'indicateur commun aux opérateurs des programmes 131 « Création » et 175 « Patrimoines ».

Sources des données : Universcience - direction financière**Mode de calcul** :

Total réalisé en exécution n sur les origines suivantes : (Billetterie, abonnements, espaces locatifs, concessions, chiffre d'affaires hors les murs, mécénat et partenariat, éditions et produits dérivés) / (Ressources propres + subventions fonctionnement exécution n)

Par ailleurs, la méthode de calcul des ressources propres du COP 2017-2020 diffère de celle utilisée par l'établissement précédemment. Les réalisés 2015 et 2016 ont été recalculés sur la base de cette nouvelle méthode.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La réalisation 2018 de la part des ressources propres d'Univscience est meilleure que la réalisation 2017, notamment grâce à la bonne fréquentation de l'établissement. Conformément aux objectifs assignés à l'établissement dans le cadre de son COP, les prévisions 2019-2020 reposent sur l'hypothèse d'une croissance régulière et maîtrisée des ressources propres par le biais d'efforts ciblés aussi bien en matière de billetterie (première source de ressources propres de l'établissement), de valorisation des concessions (restauration, boutiques et parkings) et des locations d'espace ou encore de développement du mécénat et des itinérances d'expositions.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Recherche culturelle	5 789 556	503 125	4 692 058	0	10 984 739	1 600 000
03 – Culture scientifique et technique	98 445 397	0	0	1 148 190	99 593 587	0
Total	104 234 953	503 125	4 692 058	1 148 190	110 578 326	1 600 000

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Recherche culturelle	5 095 058	503 125	4 692 058	0	10 290 241	1 600 000
03 – Culture scientifique et technique	98 445 397	0	0	1 148 190	99 593 587	0
Total	103 540 455	503 125	4 692 058	1 148 190	109 883 828	1 600 000

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Recherche culturelle	5 871 750	503 125	4 692 058	0	11 066 933	1 443 995
03 – Culture scientifique et technique	98 543 542	0	0	1 148 190	99 691 732	0
Total	104 415 292	503 125	4 692 058	1 148 190	110 758 665	1 443 995

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Recherche culturelle	5 095 058	503 125	4 692 058	0	10 290 241	1 443 995
03 – Culture scientifique et technique	98 543 542	0	0	1 148 190	99 691 732	0
Total	103 638 600	503 125	4 692 058	1 148 190	109 981 973	1 443 995

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	104 415 292	104 234 953	1 600 000	103 638 600	103 540 455	1 600 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 880 796	3 798 602	1 600 000	3 104 104	3 104 104	1 600 000
Subventions pour charges de service public	100 534 496	100 436 351	0	100 534 496	100 436 351	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	503 125	503 125	0	503 125	503 125	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	503 125	503 125	0	503 125	503 125	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	4 692 058	4 692 058	0	4 692 058	4 692 058	0
Transferts aux entreprises	99 300	99 300	0	99 300	99 300	0
Transferts aux collectivités territoriales	66 000	66 000	0	66 000	66 000	0
Transferts aux autres collectivités	4 526 758	4 526 758	0	4 526 758	4 526 758	0
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	1 148 190	1 148 190	0	1 148 190	1 148 190	0
Dotations en fonds propres	1 148 190	1 148 190	0	1 148 190	1 148 190	0
Total	110 758 665	110 578 326	1 600 000	109 981 973	109 883 828	1 600 000

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Recherche culturelle	0	10 984 739	10 984 739	0	10 290 241	10 290 241
03 – Culture scientifique et technique	0	99 593 587	99 593 587	0	99 593 587	99 593 587
Total	0	110 578 326	110 578 326	0	109 883 828	109 883 828

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants					-98 145	-98 145	-98 145	-98 145
Intégration d'un agent en situation particulière	► 150				-98 145	-98 145	-98 145	-98 145

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants			-1
Intégration d'un agent en situation particulière	► 150		-1

MESURES DE PÉRIMÈTRE

COÛTS SYNTHÉTIQUES

■ INDICATEURS IMMOBILIERS

■ RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

MARCHÉS DE PARTENARIAT

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2014

Action / Opérateur	CPER 2007-2014 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
CPER 2007-2014						

Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	CPER 2015-2020 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
CPER 2015-2020						

Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
1 349 343	0	114 157 197	113 352 061	2 154 480

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
2 154 480	754 068 0	538 620	495 530	366 262
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
110 578 326 1 600 000	109 129 760 1 600 000	796 711	362 141	289 714
Totaux	111 483 828	1 335 331	857 671	655 976

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
98.7%	0.7%	0.3%	0.3%

La prévision des restes à payer fin 2019 s'élève à 2 154 480 €, et marque donc une rupture avec l'apurement des restes à payer initié sur le programme 186 depuis 2011 (-172 871 entre les PAP 2018 et 2019, -1 431 950 entre le PAP 2017 et 2018, et -770 654 € entre le PAP 2016 et le PAP 2017, et 1 554 576 € en PAP 2019). Cette baisse des restes à payer était relative à l'apurement des engagements prise au titre de la phase 1 de rénovation du Palais de la découverte et de l'industrie, et de la phase 2 de rénovation de l'accueil de la Cité des sciences et de l'industrie.

On note que plus de 90 % des restes à payer 2019 concernent le BOP CPAT, au premier rang desquels les activités de conservation et de recherche des trois services à compétence nationale soutenus par le programme.

La prévision de consommation des CP en 2020 sur AE engagées antérieurement s'élève à 754 068 €, soit un montant égal à 0,69 % du total des CP demandées en 2020. Elle concerne principalement des engagements pris au titre de projets pluriannuels de recherche (participation du DREST, publications du DEPS) ou d'opérations d'investissements et de recherches menées par les services à compétence nationale du programme (DRASSM, C2RMF, LRMH).

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 9,9%**Recherche culturelle**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	10 984 739	10 984 739	1 600 000
Crédits de paiement	0	10 290 241	10 290 241	1 600 000

L'action de recherche dans le champ culturel se décompose en trois sous actions qui participent au développement de la Stratégie de recherche 2017-2020 du ministère :

- la recherche en faveur des patrimoines ;
- la recherche en faveur de la création artistique ;
- les recherches transversales.

La recherche en faveur des patrimoines comprend des recherches sur le patrimoine archéologique, le patrimoine ethnologique, le patrimoine immobilier et mobilier, le patrimoine muséographique, le patrimoine archivistique, écrit et oral, ainsi que des recherches en conservation et restauration.

La recherche constitue le fondement indispensable à toute politique des patrimoines. Elle permet de faire progresser les connaissances et les méthodes, d'organiser les données descriptives en garantissant la qualité et l'homogénéité sur le territoire, de disposer de moyens techniques performants de datation, d'analyse et d'évaluation des procédés de conservation et de restauration. Elle permet également d'élaborer des instruments de recherche pour les fonds et les collections, de moderniser les outils de stockage, de traitement, de recherche et diffusion des ressources numérisées en prenant en compte les évolutions récentes en matière de Web sémantique et de multilinguisme, et d'éclairer les décisions en étudiant les besoins et usages des utilisateurs.

Les recherches financées par cette action sont menées dans des services centraux et des services à compétence nationale (SCN) du ministère de la Culture (LRMH - laboratoire de recherche des monuments historiques, C2RMF - centre de recherche et de restauration des musées de France, DRASSM - département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines), dans des établissements publics sous tutelle ou co-tutelle (INHA - Institut national d'histoire de l'art, INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives), dans des groupements d'intérêt public (CICRP - Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine à Marseille et Arc-Nucléart à Grenoble), dans des unités de recherche associant des universités et de grands organismes (CNRS – Centre national de la recherche scientifique, CEA – Commissariat à l'énergie atomique), ainsi que dans des services patrimoniaux dépendant de collectivités territoriales. Elles peuvent faire appel à des partenaires privés (restaurateurs, architectes, etc.) ou bien s'effectuer dans le cadre de projets européens, soutenus grâce aux financements mis en place par la Commission européenne (projets de recherche ou d'infra-structures de recherche ou Initiatives de programmation conjointe de recherche *Joint programming initiative* (JPI) « Patrimoine culturel et changement global : un nouveau défi pour l'Europe »), et au sein desquels les institutions françaises de recherche sur le patrimoine sont bien représentées.

Il convient de préciser que 1 443 995 € en AE et en CP de fonds de concours sont prévus pour 2020 au titre de la prise en charge par le DRASSM des opérations éoliennes effectuées dans le cadre de raccordements électriques des parcs éoliens en mer réalisés par le Réseau de Transport d'Electricité (RTE).

La recherche en faveur de la création s'applique aux processus, à la pédagogie, à l'expérimentation de nouveaux outils dans les domaines de la création artistique, de l'art, du design, de l'architecture et de l'urbanisme. Elle vise à nourrir les processus de la création artistique et les méthodes d'enseignement, et s'appuie sur les relations avec les organismes de recherche (universités, CNRS, ENS, etc.) qui se développent dans le cadre de la réforme LMD. Les recherches menées portent sur l'influence des œuvres dans la transformation du cadre de vie, sur les modes

d'apprentissage et d'appropriation de l'art actuel, sur le renouvellement des outils techniques offerts aux créateurs et sur le rôle des artistes dans la société.

Dans le domaine du spectacle vivant, les arts de la scène suscitent à la fois des approches transversales (histoire générale des spectacles, réception critique, étude des cadres de production, etc.) et des méthodes spécifiques, comme pour la danse ou la musique. Le développement de nouveaux outils technologiques favorise le développement de nouvelles formes d'écriture, de production et de diffusion (évolution de l'espace scénique avec l'introduction du virtuel et du numérique, formes pluridisciplinaires, etc.). Dans le domaine de la recherche musicale, l'adaptation des modèles et prototypes issus de la recherche sous la forme d'outils et d'environnements logiciels joue un rôle important dans l'évolution des processus de création et des pratiques musicales (notamment les recherches menées à l'Institut de recherche et de coordination acoustique / musique – IRCAM).

Dans le domaine des arts plastiques, la recherche permet de construire un *corpus* de connaissances sur le secteur de l'art contemporain et du design, qui éclaire la formation, la diffusion et l'expertise. Elle associe les écoles supérieures d'art à d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, au niveau national et international, notamment par le soutien de projets de recherche, de troisièmes cycles spécifiques et d'unités de recherche.

La recherche architecturale, urbaine et paysagère se caractérise par un développement significatif des coopérations avec les autres composantes de la recherche publique liée à l'aménagement de l'espace. Dans les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), les unités de recherche habilitées et soutenues sont mobilisées dans les secteurs disciplinaires des sciences de l'homme et de la société, des sciences de l'ingénieur et des sciences et techniques de l'information et de la communication. L'objectif de ces unités de recherche est de se renforcer structurellement, de promouvoir leurs relations avec le tissu universitaire et, dans le cadre de la réforme LMD, d'intensifier leurs productions doctorales.

Cette action porte également **les recherches transversales** ayant trait aux domaines de compétence du ministère ainsi que les opérations de valorisation des résultats (prix de thèse « Valois » jeunes chercheurs, participation à la Nuit européenne des chercheurs, participation à la Fête de la Science) et de mises en réseau des compétences dans le cadre du plan d'actions de la stratégie ministérielle de recherche.

Menés principalement dans le domaine des sciences humaines et sociales, ces projets de recherche se caractérisent par leur interdisciplinarité et font appel également aux sciences « exactes », aux sciences de l'environnement et aux sciences de l'information et de la communication. Elles sont fréquemment effectuées en relation avec d'autres ministères, et toujours en étroite collaboration avec les acteurs de la communauté scientifique nationale, comme les universités et les grands organismes de recherche au premier plan rang desquels le CNRS, le CEA, le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) ou encore l'Institut national des études démographiques (INED).

Des appels à projets de recherche structurants soutenus par le programme participent au renforcement des réseaux de partenaires comme l'appel à projets sur la recherche en création et formation dans les écoles d'art. Le ministère coordonne également des appels à projets de recherche thématiques visant à rassembler la communauté scientifique au service de problématiques qu'il a identifiées et qui aboutissent à des résultats dont il assure l'édition et la diffusion.

Cette structuration s'appuie également sur les programmes nationaux de l'agence nationale de recherche (ANR), des réseaux européens et des infrastructures de recherche (E-RIHS par exemple) soutenus par la Commission européenne ainsi que sur des mécanismes européens de structuration des politiques nationales, tel celui de l'Initiative de programmation conjointe de recherche « Patrimoine culturel et changement global : un nouveau défi pour l'Europe ».

Ces recherches participent à la construction et au soutien de pôles d'excellence répartis sur le territoire national reposant notamment sur une mobilisation d'expertises nationales et internationales. La capacité du ministère à les pérenniser s'est notamment traduite en avril 2016 par le renouvellement, pour une durée de cinq ans, de l'accord-cadre entre le ministère et le CNRS.

Les recherches menées grâce au financement de cette action transversale contribuent fortement à la détermination des politiques publiques, notamment dans les domaines de l'économie, de la sociologie et des dimensions territoriales de la culture. Les recherches transversales permettent aussi d'identifier et d'explorer des questions relatives aux nouvelles pratiques culturelles, aux industries culturelles, aux besoins en statistiques ou de mettre en place des méthodes adaptées aux besoins de nouvelles enquêtes : pratiques culturelles des Français, analyses territoriales, usages numériques, étude des publics des établissements.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	5 789 556	5 095 058
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 798 602	3 104 104
Subventions pour charges de service public	1 990 954	1 990 954
Dépenses d'investissement	503 125	503 125
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	503 125	503 125
Dépenses d'intervention	4 692 058	4 692 058
Transferts aux entreprises	99 300	99 300
Transferts aux collectivités territoriales	66 000	66 000
Transferts aux autres collectivités	4 526 758	4 526 758
Total	10 984 739	10 290 241

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5,79 M€ en AE et 5,10 M€ en CP. L'évolution constatée en autorisation d'engagement par rapport à l'exercice précédent est liée à la revue des besoins en AE pour le marché interministériel d'électricité (moyenne électricité) en 2020 pour le DRASSM (-0,08 M€). La décomposition de ces crédits est la suivante :

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : 3,80 M€ en AE et 3,10 M€ en CP

Les crédits de fonctionnement sont dédiés aux moyens :

- des **trois services à compétence nationale** (SCN) suivants : le Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH), le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) et le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) ;
- des **services centraux** : direction générale des patrimoines (DGP) et secrétariat général (service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation - SCPCI, département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie – DREST).

En €	AE	CP
LRMH	634 458	634 458
DRASSM	1 156 817	1 024 297
C2RMF	1 014 556	452 578
Recherche patrimoniale (archéologie et archives)	200 640	200 640
Recherches transversales	792 131	792 131
Total	3 798 602	3 104 104

Le **LRMH**, créé en 1970, est un SCN du ministère de la Culture spécialement dédié à l'étude scientifique des matériaux constitutifs des monuments historiques, de leurs phénomènes d'altération et des techniques utilisées pour les

conserver, les restaurer et les mettre en valeur. Le laboratoire est installé dans les communs du château de Champs-sur-Marne. Il reçoit également des crédits du programme 175 « Patrimoines » de la mission Culture.

La mission principale du LRMH est d'apporter une aide aux maîtres d'œuvre des restaurations (architectes en chef et conservateurs des monuments historiques, architectes des bâtiments de France, conservateurs des antiquités et objets d'art), aux maîtres d'ouvrages (conservateurs régionaux des monuments historiques, collectivités territoriales, propriétaires privés), comme aux restaurateurs, visant à établir un constat d'état et un diagnostic des altérations observées, proposer les meilleurs remèdes, définir les conditions de conservation les plus appropriées et enfin améliorer la connaissance de l'œuvre dans sa composition, ses techniques et son histoire.

Le LRMH, soit en tant qu'institution, soit par le biais de ses chercheurs, est associé aux grands organismes internationaux traitant de la conservation des biens culturels : Comité de conservation du Conseil international des musées (ICOM), Institut international de conservation (IIC), Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS). Il est également membre du comité français du *Corpus Vitrearum*, organisme international regroupant des historiens du vitrail pour le recensement et l'étude des vitraux anciens. Il participe régulièrement à des congrès nationaux et internationaux. Enfin, il est partie prenante de programmes de recherche soutenus par la Commission européenne.

Créé en 1998 par regroupement du laboratoire de recherche des musées de France (LRMF) et des services de restauration des musées de France, le **C2RMF** est un SCN du ministère de la Culture implanté sur deux sites : le palais du Louvre (laboratoires et ateliers de restauration) et la petite écurie du Roi à Versailles (ateliers de restauration). Il a pour mission de mettre en œuvre, en liaison avec les conservateurs responsables des collections, la politique du service des musées de France de la direction générale des patrimoines en matière de recherche, de conservation préventive et de restauration des collections des musées de France. Il constitue et conserve une documentation sur les matériaux, les techniques et la restauration des œuvres des musées. Le C2RMF, en sa qualité de service technique compétent en matière de restauration, participe à la mise en œuvre du contrôle technique et scientifique de l'État. Il est également financé par le programme 175 « Patrimoines » de la mission Culture.

Créé en 1966, le **DRASSM** a pour vocation de gérer le patrimoine archéologique subaquatique et sous-marin. Il est compétent pour toutes les recherches archéologiques nécessitant le recours à la plongée. Ses missions consistent à mener des expertises et constituer un inventaire des biens culturels maritimes, à gérer l'archéologie préventive dans le domaine public maritime (soit plus de 10 000 km de côtes) et à diffuser ses connaissances par le biais d'expositions et de publications. Il est également chargé de la réglementation sur les recherches et découvertes archéologiques sous-marines et de la mise en œuvre de la loi sur les biens culturels maritimes. Le DRASSM était installé depuis 1966 dans le fort Saint-Jean à Marseille où le musée national des civilisations d'Europe et de Méditerranée (MuCEM) s'est implanté. Les nouveaux locaux du DRASSM se trouvent sur le site de l'ancien stade de l'Estaque à Marseille. Un fonds de concours spécifique a été créé en 2013 pour permettre au DRASSM de percevoir les recettes issues des éventuelles locations temporaires de son navire l'André Malraux.

Les crédits de fonctionnement gérés par la **direction générale des patrimoines** (0,2 M€ en AE et en CP) concernent :

- le développement d'outils numériques pour la mise à disposition des fonds d'archives. Ils permettront de procéder à des évolutions des portails archivistiques, ainsi qu'à diverses études portant notamment sur le standard d'échange et les caractéristiques des formats d'encodage de données pour l'archivage numérique et à la mise en place, dans ce cadre, d'un dispositif visant à assurer la prise en charge des données issues de systèmes d'information des services territoriaux de l'État ;
- l'aide aux travaux menés dans le domaine de l'archéologie urbaine ;
- l'aide aux activités de recherche du Centre national de la préhistoire (CNP), installé à Périgueux.

Les crédits de fonctionnement gérés par le **secrétariat général** (0,79 M€ en AE et en CP) sont mis en œuvre au titre du soutien à la diffusion et la valorisation des résultats de la recherche culturelle par le biais de colloques, publications papier et en ligne comme la revue Culture et Recherche (deux numéros par an), et des actions de documentation. Le ministère de la Culture continuera de mettre en œuvre des actions d'évaluation et de valorisation de la recherche et de l'enseignement culturels. Il s'agira à ce titre :

- de développer des indicateurs pour mesurer annuellement l'état de la recherche et de l'enseignement supérieur du ministère pour présentation annuelle au Conseil national de l'enseignement supérieur artistiques et culturels (CNESERAC). Outre la quantification de ces activités, l'objectif sera de

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

produire des normes ou référentiels permettant de valoriser les spécificités de la recherche et de l'enseignement supérieur en matière artistique et culturelle ;

- de donner de la visibilité à l'action du ministère en matière de recherche. À cette fin, le ministère participera à la Fête de la Science et à la Nuit européenne des chercheurs et valorisera les projets au travers de publications. Un prix récompensera des jeunes chercheurs pour leurs travaux de recherche culturelle.

Subventions pour charges de service public : 1,99 M€ en AE et en CP

En €	AE	CP
INHA	283 848	283 848
INRAP	488 542	488 542
Recherche patrimoniale avec les ENSA	1 193 196	1 193 196
Recherche dans le domaine de l'art et avec les écoles d'art	25 368	25 368
Total	1 990 954	1 990 954

Les subventions pour charges de service public s'élèvent à **1,99 M€ en AE et en CP** et sont composées :

- des crédits prévus pour l'**Institut national d'histoire de l'art (INHA)**, à hauteur de 0,28 M€ en AE et en CP, afin d'encourager la réalisation des programmes de recherche concernant l'histoire de l'art, les archives de l'archéologie, l'histoire du goût, l'histoire de l'architecture, la mise en place d'outils de recherche et la valorisation des travaux (publications, expositions, outils numériques) ;
- des crédits à destination de l'**Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)** (0,49 M€ en AE et en CP) permettant de soutenir ses actions et ses projets collectifs de recherche, ses publications ainsi que sa participation aux unités mixtes de recherche du CNRS ;
- des crédits alloués aux **écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA)** (1,19 M€ en AE et en CP), afin de poursuivre le soutien accordé par le ministère de la Culture aux unités de recherche des écoles et de dynamiser la recherche relative à l'amélioration du cadre de vie, au devenir des villes et aux enjeux du développement durable. Le soutien renforcé aux unités de recherche et les chaires partenariales en lien avec le développement du statut d'enseignant chercheur sera poursuivi en 2020. La diffusion de la recherche produite dans les laboratoires de ces écoles sera encouragée à travers un financement augmenté de colloques et de publications de la revue « les cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère » ;
- des crédits prévus dans le cadre des appels à projet concernant **les écoles nationales d'art** (0,03 M€ en AE et en CP) qui répondent aux objectifs suivants : contribuer à l'apport de connaissances dans le domaine de l'art contemporain, sur la création et sur son environnement ; favoriser la constitution d'équipes de recherche en art contemporain et, notamment, des équipes associant les écoles supérieures d'art à d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche ; fournir des éléments de réflexion et d'orientation pour la politique conduite par la Direction générale de la création artistique (DGCA).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **0,50 M€ en AE et en CP**.

Ces crédits sont destinés à **l'acquisition ou l'entretien de matériel technique de recherche des trois SCN** : matériel de laboratoire (matériel de mesure, sondes d'humidité, etc.), maintenance de l'accélérateur de particules du C2RMF, AGLAE (Accélérateur Grand Louvre d'Analyse Élémentaire) et du nouveau microscope électronique à balayage MEB-FEG du C2RMF.

En €	AE	CP
LRMH	153 614	153 614
DRASSM	51 985	51 985
C2RMF	297 526	297 526
Total	503 125	503 125

DEPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **4,69 M€ en AE et en CP**

Elles se décomposent en trois domaines : la recherche en faveur des patrimoines, la recherche en faveur de la création artistique et les recherches pluridisciplinaires.

en €	AE	CP
Recherche en faveur des patrimoines	911 688	911 688
CICRP	213 580	213 580
Recherche patrimoniale	698 108	698 108
Recherche en faveur de la création artistique	1 252 791	1 252 791
IRCAM	798 593	798 593
Recherche dans le domaine de l'art et menées par les écoles nationales supérieures d'art	454 198	454 198
Recherches pluridisciplinaires	2 527 579	2 527 579
Accord cadre CNRS/MCC	1 210 000	1 210 000
Recherches transversales	1 317 579	1 317 579
Total	4 692 058	4 692 058

Sous-action Recherche en faveur des patrimoines : 0,91 M€ en AE et en CP

Ces crédits comprennent :

- d'une part, 0,70 M€ en AE et en CP, destinés à la valorisation et la publication de la recherche, avec le soutien d'une dizaine d'éditeurs scientifiques et de recherche, à l'inventaire général et au financement de recherches archéologiques sur le terrain, en faveur d'associations ou de collectivités territoriales. Ces crédits sont notamment affectés à la mise en œuvre de la politique du patrimoine culturel immatériel en France et à la réalisation d'opérations de recherche transversales sur les patrimoines ;
- d'autre part une subvention de 0,21 M€ en AE et en CP au **centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine (CICRP)**. Le **CICRP** assure des missions de service public contribuant à la connaissance, la préservation et la restauration de biens culturels. Il intervient dans les domaines de la conservation préventive, de la conservation curative et de la restauration du patrimoine culturel relevant du domaine public ou du domaine privé protégé au titre des monuments historiques. Ses missions s'exercent notamment sous forme de conseil et d'assistance scientifique et technique auprès des responsables de collections publiques et des collectivités locales. Il est géré par un groupement d'intérêt public à caractère culturel constitué de l'État (ministère de la Culture), de la Ville de Marseille, du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur et du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Créé par décision d'un comité interministériel d'aménagement du territoire, il est implanté sur 7 500 m² des anciennes Manufactures des tabacs de Marseille.

Sous-action Recherche en faveur de la création artistique : 1,25 M€ en AE et en CP

Ces crédits se répartissent comme suit :

- 0,45 M€ en AE et en CP destinés à soutenir la recherche en art au sein du réseau des écoles nationales et territoriales supérieures d'art. Dans le cadre des recommandations du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), ces crédits contribuent depuis 2013 au financement de plusieurs troisièmes cycles spécifiques au Fresnoy – Studio national des arts contemporains, à la Villa Arson de Nice et à l'école de Lyon. Ces cycles viennent compléter des

troisièmes cycles en cours d'élaboration avec l'Université. Une quinzaine d'unités de recherche sont également soutenues.

- **IRCAM : 0,80 M€ en AE et en CP.** Fondé par Pierre Boulez, l'**Institut de recherche et coordination acoustique/musique** (IRCAM) est l'un des plus grands centres de recherche publique au monde consacré à la création musicale et à la recherche scientifique, à la pointe des innovations scientifiques et technologiques dans les domaines de la musique et du son. L'IRCAM développe ses missions selon trois axes principaux – création, recherche et transmission – autour de résidences de compositeurs, d'une saison parisienne, d'un festival, de tournées en France et à l'étranger.

Partenaire de nombreuses universités et entreprises internationales, ses recherches couvrent un spectre très large : acoustique, traitement du signal, informatique (langages, temps réel, bases de données, interfaces homme – machine), musicologie, cognition musicale. Ces travaux trouvent des applications dans d'autres domaines artistiques comme le multimédia, les arts plastiques ou le spectacle vivant, ainsi que des débouchés industriels (industries culturelles, télécommunications, informatique, automobile et transports).

Sous-action Recherches pluridisciplinaires : 2,53 M€ en AE et en CP

Il s'agit de crédits d'intervention en grande partie réservés aux **programmes transversaux de recherche** développés dans les domaines de compétence du ministère de la Culture : patrimoines, architectures, création, linguistique, industries culturelles et socio-économie de la culture. Ces recherches sont menées au sein d'équipes rattachées au CNRS, au CEA, à des universités, à des grandes écoles, à des établissements publics, à des fondations (Fondation des sciences du Patrimoine – FSP) et à des associations.

Un accord-cadre régit les relations entre le CNRS et le ministère de la Culture et organise une politique concertée et partenariale dans leurs domaines de recherche communs, tout en offrant une meilleure visibilité aux collaborations scientifiques entre les deux institutions. **1,21 M€ en AE et en CP** sont prévus, à ce titre, sur le programme 186.

Hors accord-cadre avec le CNRS, les crédits d'intervention en faveur de la recherche pluridisciplinaire, d'un montant de 1,22 M€ en AE et en CP permettent de soutenir, d'une part, des projets transversaux s'inscrivant dans le domaine des programmes de recherche à moyen terme (deux à quatre ans) portés par le ministère de la Culture, et d'autre part, la participation de ses équipes au programme cadre de recherche et développement européen « HORIZON 2020 » (réseaux de recherche européen, infrastructures de recherche, initiatives de programmation conjointe de recherche...). Les actions soutenues en 2019 seront poursuivies en 2020 (soutien aux acteurs de la recherche, à des travaux de recherche en lien avec les politiques culturelles et à la veille sur les appels à projets de recherche et au montage de projets).

ACTION n° 03 90,1%

Culture scientifique et technique

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	99 593 587	99 593 587	0
Crédits de paiement	0	99 593 587	99 593 587	0

L'établissement public du Palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, dit Universcience, créé le 1er janvier 2010, constitue, en termes de fréquentation, le centre le plus important de diffusion de la culture scientifique et technique au niveau national. L'établissement assure les missions suivantes :

- favoriser le rapprochement entre la recherche, les sciences et la société ;
- offrir à tous les publics les outils de compréhension des enjeux de la recherche scientifique et de l'innovation dans la société et des débats qui y sont liés ;
- contribuer à accroître la place de la recherche et de l'innovation dans les médias ; apporter son expertise aux scientifiques et aux chercheurs dans leur activité de diffusion de la recherche en direction du public ;

- assurer la conception, la production et la diffusion de contenus muséologiques *in situ* et en ligne, la production d'expositions, la mise en œuvre d'actions éducatives, la conception et la réalisation de médiations et d'animations scientifiques et techniques, la présentation d'expériences et de simulations scientifiques, les rencontres du public avec les acteurs de la recherche et de l'industrie, l'organisation de conférences et de débats, la présentation de l'actualité scientifique et technique, l'accueil de manifestations scientifiques, industrielles et culturelles, l'information sur les métiers et les filières, la mise à disposition de ressources documentaires et de services sous toutes formes et tous supports, la participation à des activités de recherche et de formation et en particulier la contribution à l'enseignement des sciences à l'école ;
- mettre en valeur les démarches scientifiques, stimuler la curiosité des élèves et des jeunes publics en les initiant à la démarche d'expérimentation scientifique et contribuer à susciter de nouvelles vocations pour les métiers scientifiques et techniques ;
- développer, dans ce cadre, des innovations pédagogiques et contribuer à la formation des enseignants et des formateurs ;
- participer à la diffusion de la culture scientifique et technique aux niveaux national et international en prenant part à des réseaux et en mettant en œuvre des partenariats avec les autres acteurs intervenant dans ce domaine ; à cet effet, développer des liens étroits avec les universités, les organismes de recherche, les entreprises et le monde de l'innovation ainsi qu'avec les autres centres de science, en France, en Europe et dans le monde ; contribuer ainsi à l'émergence d'une dynamique européenne de la culture scientifique et technique ;
- concourir à la recherche scientifique et en diffuser les résultats dans les domaines de l'histoire des sciences et des techniques, de la muséologie, des rapports entre science et société et entre science et art.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	98 445 397	98 445 397
Subventions pour charges de service public	98 445 397	98 445 397
Dépenses d'opérations financières	1 148 190	1 148 190
Dotations en fonds propres	1 148 190	1 148 190
Total	99 593 587	99 593 587

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 98,45 M€ en AE et en CP.

Ces dépenses correspondent à la subvention pour charges de service public d'**Universcience**. Le détail de l'activité et de la situation financière de l'établissement est présenté dans le volet « Opérateurs » du projet annuel de performance.

DEPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

Les dépenses d'opérations financières s'élèvent à 1,15 M€ en AE et en CP.

La dotation en fonds propres comprend des crédits d'équipement courant destinés notamment à la poursuite des travaux d'entretien et de mise aux normes de la Cité des sciences et de l'industrie. Dans le cadre de la contribution du ministère à la maîtrise des dépenses publiques, une diminution de la dotation en fonds propres d'**Universcience** a été décidée, en cohérence avec les besoins réels et la capacité de financement de l'établissement.

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Opérateur ou Subvention	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P224)	1 193	1 193	1 193	1 193
Subvention pour charges de service public	1 193	1 193	1 193	1 193
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	0	0	284	284
Subvention pour charges de service public	0	0	284	284
Ecoles d'art en Région (P224)	25	25	25	25
Subvention pour charges de service public	25	25	25	25
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)	489	489	489	489
Subvention pour charges de service public	489	489	489	489
Centre national de la danse (P131)	0	0	0	0
Universcience (P186)	99 692	99 692	99 594	99 594
Subvention pour charges de service public	98 544	98 544	98 445	98 445
Dotation en fonds propres	1 148	1 148	1 148	1 148
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)	0	0	0	0
Total	101 399	101 399	101 585	101 585
Total des subventions pour charges de service public	100 251	100 251	100 436	100 436
Total des dotations en fonds propres	1 148	1 148	1 148	1 148
Total des transferts	0	0	0	0

Le programme 186 subventionne également l'institut national d'histoire de l'art (INHA), sous forme de subvention pour charges de service public, pour un montant de 283,85 K€ en AE et en CP

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	LFI 2019				PLF 2020					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
Universcience			1 036				1 035			
Total			1 036				1 035			

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

	ETPT
Emplois sous plafond 2019	1 036
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2019	
Impact du schéma d'emplois 2020	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	-1
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2020	1 035

Rappel du schéma d'emplois 2020 en ETP	
---	--

OPÉRATEURS

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2020. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2019 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2019 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2019 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

UNIVERSCIENCE

Missions

L'établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie (EPPDCSI), dit Universcience, est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), créé le 1er janvier 2010, par décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009. La tutelle principale d'Universcience est assurée par le ministère de la Culture, responsable du programme 186 auquel est rattaché l'opérateur, en lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Universcience est issu du rapprochement de deux établissements :

- la Cité des sciences et de l'industrie (EPIC créé en 1985, placé sous la tutelle du ministère de la Culture) dont les missions principales s'articulaient autour de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de la médiation scientifique ;
- le Palais de la découverte (EPSCP placé sous la tutelle du ministère chargé de la Recherche) dont la mission principale était de participer à la formation culturelle dans le domaine des sciences fondamentales.

L'objectif de ce rapprochement a été de renforcer la qualité et la complémentarité des offres entre les deux établissements, de dégager des synergies et d'optimiser le fonctionnement de l'établissement fusionné. L'établissement, présent aujourd'hui sur deux sites (Grand Palais et parc de la Villette) et accueillant près de 3 millions de visiteurs par an, est le plus grand établissement national en matière de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI).

Universcience a pour mission de rendre accessible à tous la culture scientifique, technique et industrielle. Conçue en étroite collaboration avec les chercheurs, enrichie par la médiation humaine, l'offre culturelle déployée par Universcience à Paris, sur chacun de ses deux sites, mais aussi en région et à l'international, ainsi que sur internet, s'adresse à tous les publics.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat de performance d'Universcience portant sur la période 2017-2020 a été signé le 24 avril 2017. Il remplace le document relatif à la période 2012-2014 qui avait permis de préciser la stratégie de mise en œuvre des nouvelles missions de l'établissement. Bruno Maquart, nommé par décret le 25 juin 2015, dispose d'une lettre de mission signée par la Ministre le 28 janvier 2016, dont les orientations ont été déclinées dans le nouveau contrat de performance.

Ce dernier s'articule autour de 3 axes :

- poursuivre la diversification des publics et améliorer la qualité de l'accueil ;
- développer l'offre de l'établissement et l'adapter aux nouveaux usages et pratiques culturelles ;
- moderniser, fluidifier le fonctionnement de l'établissement et développer les ressources propres.

Le projet d'établissement a été approuvé par le conseil d'administration du 20 juillet 2016. Ce document, qui porte sur la période 2016-2020, traduit les orientations de la nouvelle présidence et procède à une clarification en matière d'offre de l'établissement. Il s'articule autour de 4 parties :

- réussir le pari de la diversification des publics ;
- adapter l'offre de l'établissement aux nouveaux usages et pratiques culturelles ;
- déployer une politique de ressources humaines de qualité, dans un établissement plus cohérent et plus efficace ;
- bâtir les projets de l'établissement sur la base de nouvelles ressources.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) d'Universcience pour la période 2018-2022, approuvé par le ministère de la Culture le 18 juillet 2019 porte sur trois orientations principales : la rénovation du Palais de la découverte en coordination avec la Réunion des musées nationaux-Grand Palais (Rmn-GP), le schéma directeur de réhabilitation de la Cité des sciences et de l'industrie (CSI) et les enjeux tertiaires avec notamment le projet de construction d'une cité administrative modulaire pour le relogement des 180 agents du Palais de la découverte pour travaux.

Perspectives 2020

L'année 2020 sera marquée par la poursuite du déploiement des grandes orientations du projet d'établissement d'Universcience pour la période 2016-2020, qui a pour objectif de renouveler l'offre permanente de l'établissement, de développer son offre événementielle, de conquérir de nouveaux publics (jeunes adultes, personnes âgées et touristes) et de dynamiser ses ressources propres. En 2020 sera également mené un dialogue avec les tutelles pour la redéfinition du projet d'établissement et du COP, intégrant le Palais de la découverte renouvelé.

La programmation de la saison 2019-2020 mettra en avant la thématique environnementale, notamment à travers l'ouverture d'un nouvel espace d'exposition permanente (« Bio-inspiré »). L'offre de l'établissement s'enrichira des contenus proposés dans son troisième lieu numérique le blob-Extra media, qui permet d'investir de nouveaux canaux de diffusion. Concomitamment à la fermeture pour rénovation du Palais de la découverte, un lieu éphémère proposera aux publics de retrouver ses médiations actuelles mais aussi de découvrir les nouvelles activités qui préfigureront sa réouverture en 2024.

Les années 2019 et 2020 seront marquées par la préparation et la mise en oeuvre de travaux structurants pour chacun des deux sites : schéma d'aménagement du site du Grand Palais (fermeture du Palais de la découverte en septembre 2020 dans la perspective d'une réouverture en 2024) ; projet de réaménagement de la bibliothèque des sciences et de l'industrie fondé sur un décloisonnement des espaces permettant une modernisation des services aux publics.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
150 – Formations supérieures et recherche universitaire	1	1	1	1
Subvention pour charges de service public	1	1	1	1
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
186 – Recherche culturelle et culture scientifique	99 692	99 692	99 594	99 594
Subvention pour charges de service public	98 544	98 544	98 445	98 445
Dotations en fonds propres	1 148	1 148	1 148	1 148

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transfert	0	0	0	0
224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0	0	0
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
Total	99 693	99 693	99 595	99 595

En PLF 2020, la subvention pour charges de service public est ajustée à la baisse de 99 k€, à la suite du transfert de la rémunération d'un agent sur le programme 150 de la mission interministérielle de la recherche et de l'enseignement supérieur. Le niveau de la dotation en fonds propres est reconduit.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2019 (1)	PLF 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 036,00	1 035,00
– sous plafond	1 036,00	1 035,00
– hors plafond		
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

A la suite du transfert d'1 ETPT du plafond d'emploi de l'opérateur vers le P150 de la mission interministérielle de la recherche et de l'enseignement supérieur le plafond d'emploi de l'opérateur s'établit en PLF 2020 à 1035 ETPT.